

5 novembre 2018 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 5 novembre 2018, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Vallier Girard, conseiller
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller

Était absent M. Olivier Hudon, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

8 citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h

185 05-11-2018 **3) Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Résolution 185-2018

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

186 05-11-2018 **4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018**
Résolution 186-2018

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des comptes payés 5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en octobre 2018, totalisant 83 129,13 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

Dépôt de la liste des revenus reçus 6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en octobre 2018, totalisant 13 195,80 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

7) Correspondance

- Une lettre de M. Bruno Gauthier, enclave de sa propriété située au 120, chemin du Tableau;

- Une copie de lettre de la FQM, transmise à la Vice-première ministre concernant la contribution des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;
- Un communiqué du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au sujet de l'obligation des municipalités d'adopter une Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement psychologique à compter du 1^{er} janvier 2019;
- Un courriel de la MRC du Fjord, annonçant sa politique d'aide financière pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge électrique;
- Un courriel du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant une nouvelle procédure des divulgations par les citoyens d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des plaintes en cas de représailles;
- Une lettre de la Corporation nautique du quai signifiant qu'elle mettra fin à l'entente de gestion du quai avec la Municipalité le 31 décembre 2018.

Rapport de l'inspectrice en bâtiment, Octobre 2018 **9a)** Le dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'octobre est reporté en décembre.

187 05-11-2018 **9b) Demande de dérogation mineure de M. Richard Potvin, 902, route de Tadoussac**
Dérogation mineure **Résolution 187-2018**

- Considérant que monsieur Richard Potvin a demandé une dérogation mineure au règlement 249-2015 régissant le zonage;
- Considérant que la demande respecte les dispositions du règlement 253-2015 sur les dérogations mineures;
- Considérant que le garage projeté dépasse la superficie maximale autorisée;
- Considérant que le garage projeté sera en arrière lot;
- Considérant que le garage projeté ne sera pas visible de la route;
- Considérant que l'implantation d'un tel bâtiment ne portera pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- Considérant qu'une lettre a été transmise aux propriétaires voisins afin de les informer de la nature de la demande;
- Considérant que le CCUP recommande que la couleur de la tôle du bâtiment soit choisie dans un esprit d'uniformisation avec l'ensemble de son milieu;

- Considérant que la demande précitée a été étudiée par le CCUP qui a donné un avis favorable lors de sa réunion du 9 octobre 2018;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par M. Richard Potvin visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire ayant une superficie de 222.8 m² plutôt que 150 m² tel que le stipule l'article 12.5.7 du règlement de zonage 249-2015, sur la propriété portant le numéro civique 902, route de Tadoussac (lot 1A-1, rang D, canon de Saint-Germains).

*Rapport financier
Comparatif 2017-2018
Au 15 octobre 2018*

9c) Rapport financier comparatif 2017-2018 au 15 octobre 2018

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport financier comparatif 2017-2018 au 15 octobre 2018.

*Rapport financier
Au 15 octobre 2018
Avec estimé jusqu'au
31 décembre 2018*

9d) Rapport financier au 15 octobre 2018 avec estimé jusqu'au 31 décembre 2018

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose Un rapport financier au 15 octobre 2018 avec un estimé jusqu'au 31 décembre 2018.

*Présentation d'un
projet de règlement
portant sur les activités
de pêche blanche*

9e) M. Claude Riverin, conseiller présente le projet de règlement 277-2018 portant sur les activités de pêche blanche.

*Avis de motion
règlement 277-2018*

9f) Mme Annie Girard, conseillère donne avis que lors d'une séance subséquente il sera question de l'adoption du règlement 277-2018 portant sur les activités de pêche blanche.

**188 05-11-2018 9g) Soumissions équipement et/ou matériel à vendre
Résolution 188-2018**

*Équipement et/ou
matériel à vendre*

- Considérant que la Municipalité a publié dans l'édition de septembre du journal la Plate-Forme une liste de matériel et/ou équipement à vendre accompagnée de photos;
- Considérant que 3 soumissions ont été reçues et qu'elles sont les suivantes :
 - Mme Ginette Rousseau, souffleuse à neige pour la somme de 201\$;
 - M. Richard Rousseau, 1 rouli-bac vert pour 10 \$;
 - Mme Nadia Bolduc, 1 porte #6 pour 150 \$ et 1 rouli-bac vert pour 35 \$;
- Considérant que le Conseil désire se départir de ces équipements;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'accepter les offres proposées ci-dessus.

189 05-11-2018 9h) Poursuite contre Techno-marine conjointement avec la Corporation nautique du quai pour la perte des équipements subi lors de l'effondrement de la passerelle et de la plate-forme survenu le 7 septembre 2016, représentant un montant de près de 100 000 \$
Poursuite contre Techno-marine
Résolution 189-2018

- Considérant que lors de l'évènement survenu le 7 septembre 2016, les équipements d'accueil maritime (passerelle et plate-forme) ont subi des dommages importants;
- Considérant que ces équipements ont été fabriqués et installés par l'entreprise Technomarine en 2010-2011;
- Considérant que la Municipalité a confié la réalisation des plans et devis pour la reconstruction d'une nouvelle plate-forme à la firme Cégertec inc. pour un montant de 8 896,11 \$;
- Considérant que les tests de laboratoire du béton du quai ont été confiés à la firme Englobe pour un montant de 2 685,47 \$;
- Considérant que la reconstruction et l'installation de la plate-forme ont été réalisées par l'entreprise Paul Pedneault inc au montant de 37 589,49 \$;
- Considérant que la confection et l'installation de la nouvelle passerelle ont été réalisées par l'entreprise Métal art soudure inc. au montant de 45 688,03 \$;
- Considérant que la Municipalité a absorbé ces dépenses non prévues;
- Considérant qu'il y a lieu d'utiliser le droit de prescription dans les meilleurs délais puisque ce dernier viendra à échéance en septembre 2019;
- Considérant que les membres du Conseil sont favorables à intenter un recours judiciaire contre l'entreprise Technomarine conjointement avec la Corporation nautique du quai;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'intenter un recours judiciaire contre l'entreprise Technomarine, conjointement avec la Corporation nautique du quai de Sainte-Rose-du-Nord et de partager les frais pour le mandat du procureur au dossier.

190 05-11-2018 9j) Budget révisé, OMH de Saguenay augmentation de 18 000 \$ pour des travaux d'amélioration des logements, représentant 1 800 \$ pour la contribution de la Municipalité

- Considérant que l'Office municipal de Saguenay a demandé un budget révisé à la SHQ afin d'augmenter de 18 000 \$ le montant des dépenses pour des travaux d'amélioration;
- Considérant que cette augmentation représente un montant de 1 800 \$ pour la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;
- Considérant que le Conseil est favorable et accepte cette augmentation;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accepter le budget révisé présenté par l'OMH de Saguenay pour l'augmentation de 18 000 \$ en travaux d'amélioration représentant un montant de 1 800 \$ pour la Municipalité, soit 10 %.

191 05-11-2018 9k) Autorisation de signatures contrat de location avec le Club de l'âge d'or Résolution 191-2018

- Considérant qu'un projet de contrat de location a été préparé par Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière selon un modèle fourni par le service juridique de la mutuelle des Municipalités;
- Considérant qu'une copie du contrat a été transmise au Conseil d'administration du Club de l'âge d'or;
- Considérant que les modalités dudit contrat conviennent au Conseil d'administration du Club de l'âge d'or;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Laurent Thibeault, maire et Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat avec le Club de l'âge d'or pour et un nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

192 05-11-2018 9l) Achat du camion Ford 550 2019, affectation du surplus accumulé, 60 472,80 \$ Résolution 192-2018

- Considérant que lors de la séance du 10 septembre 2018 accepté la proposition de l'entreprise Desmeules Automobiles pour l'acquisition d'un camion Ford 550, 2019 au montant de 57 600 \$ + taxes, représentant une dépense nette de 60 472,80 \$;
- Considérant que le Conseil désire approprier une partie du surplus accumulé pour payer l'achat dudit camion;
- Considérant que le Conseil désire approprier également le surplus estimé de l'année, le cas échéant;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'approprier le surplus

accumulé et le surplus estimé de 2018, le cas échéant pour l'acquisition du véhicule Ford 550, 2019.

193 05-11-2018 10) Levée de la séance
Résolution 193-2018

Mme Suzan Lecours propose de lever la présente à 20 h 14.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire